



Mme Marine Le Pen

Présidente du Front National  
76-78 rue des Suisses  
92000 Nanterre

64, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

Tél. : +33 (0) 1 45 61 66 66  
Fax : +33 (0) 1 45 61 66 67

paris@drai-avocats.fr  
www.drai-avocats.fr

Toque L 175

### **Très urgent**

Paris le 25 mars 2015,

Madame la présidente,  
Ma chère consœur,

Je suis l'avocat de M. Christophe Girard, candidat UMP-UDI-DVD aux élections municipales de Vénissieux (métropole de Lyon). Vous n'êtes pas sans ignorer que les élections municipales et communautaires de cette commune ont été annulées par une décision rendue en formation de Section par le Conseil d'Etat statuant au contentieux le 4 février 2015 (PJ).

Cette annulation résultait principalement de la présence d'une liste d'extrême droite constituée sous l'égide de membres exclus du mouvement que vous dirigez. Vous aviez alors publiquement fait état du fait que cette liste irrégulièrement composée avait été réalisée sans le soutien du Front National et que vous étiez donc totalement étranger aux fraudes électorales alors commises.

Dans le cadre des élections partielles organisées les 22 et 29 mars 2015 à Vénissieux, votre parti politique a investi M. Damien Monchau aux fins de conduire une liste.

Toutefois, il est désormais établi parfaitement que ce dernier et ses colistiers, dont plusieurs étaient d'ailleurs présents sur la liste dissidente antérieurement constituée et sanctionnée par le juge administratif suprême, ont réitéré les mêmes manœuvres et fraudes électorales puisque certains candidats présents sur la liste Front National/Rassemblement Bleu Marine n'ont pas souhaité y participer, et, plus grave encore, ils découvrent figurer sur la liste du Front national à leur insu.

Compte tenu du caractère réitéré, prémédité et aggravé de la fraude électorale ainsi révélée, il se pose clairement la question de la complicité éventuelle de votre mouvement politique.

Par voie de conséquence, je me vois contraint de constater que soit vous êtes complice de ces faits, pénalement répréhensibles, soit vous avez été abusée par quelques individus peu scrupuleux.

L'unique solution demeure donc le retrait immédiat et inconditionnel de la liste Front National/rassemblement bleu marine du second tour des élections municipales et métropolitaines de Vénissieux sauf à ce que votre parti cautionne sciemment de tels agissements.

Je ne doute pas que votre souhait d'une probité irréprochable et intransigeante ne pourra qu'imposer ce retrait assorti d'un désaveu public.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, ma chère consœur, l'expression de mes sentiments confraternels.

**Me Rémi-Pierre Draï**

Avocat à la Cour  
Ancien membre du Conseil national des barreaux  
Ancien membre du Conseil de l'ordre